

PASSERELLES

VERS LE COLLOQUE UFORCA POUR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
JACQUES-LACAN

LES 25 & 26 MAI 2013

Quand les désirs deviennent des droits

Le désir et la loi



Passerelles 10

vendredi 19 avril 2013

Le Colloque verra se dérouler plusieurs Conversations cliniques.

Les collègues qui souhaitent voir leur texte adressé aux inscrits et discuté à une Conversation l'adresseront AVANT le premier mai à midi à 2 adresses simultanément, en précisant comme objet : TEXTE COLLOQUE

- Jean-Pierre Deffieux, jp.deffieux@orange.fr

- Carole Dewambrechies, ccls@wanadoo.fr

Le texte sera dactylographié en double interligne; le nom de l'auteur figurera avant le titre; la longueur sera comprise entre 10 et 15 000 signes.

Désir d'enfant, désir de mariage, choisir son sexe, sa mort, son mode de jouir



N'attendez plus, inscrivez-vous !

Vous pouvez adresser vos textes à :

cdls@wanadoo.fr ; jp.deffieux@orange.fr

EDITION

Penelope Fay, Xavier Lacombe, Guislaine Panetta



Le bal masqué

Laure Naveau

Section clinique de Paris Ile-de-France

Le 24 janvier 1980, le Docteur Lacan écrivait au journal *Le Monde* une lettre, avec le texte de son séminaire du 15, *Dissolution*, afin qu'il le publie, « en entier ». Déçu des analystes, il l'était. « Tel le rendez-vous célèbre des amoureux lors d'un bal à l'Opéra. Horreur quand ils laissèrent glisser leur masque : ce n'était pas lui, elle non plus d'ailleurs ». Et de conclure : « L'Autre manque ».



C'est un bal masqué d'un autre genre que nous fait déguster ce petit opuscule délicieux de la littérature dite « décadente » de la fin du XIXème siècle - dit « la Belle Époque »- récemment réédité, et intitulé *M. Antinoüs et Mme Sapho*, avec comme sous-titre *Un mariage moderne*¹.

L'auteur, Luis d'Herdy, s'y amuse - de son écriture que Jean Birnbaum qualifiait de « désuète » dans son « Prière d'insérer » des *Cahiers du Monde* du 11 janvier 2013 - à raconter l'histoire d'un mariage peu ordinaire, avant-gardiste de nos tristounets « mariages pour tous » d'aujourd'hui, mais en plus gai, critique à peine cachée

¹ D'Herdy Luis, *M. Antinoüs et Mme Sapho*, Bibliothèque GayKitschCamp 2012, QuestionDeGenre.

du mariage bourgeois de son époque.

Chacun, de son côté, avait connu le malheur de la perte d'un être aimé - du même sexe - et avait ce quelque chose de « bizarre », et ce qui n'appartient qu'aux âmes les plus exquises, le don de la souffrance². « Il possédait, au suprême degré, le goût du bizarre, de l'in vraisemblable, du surnaturel, de l'incompréhensible³, (...) et n'était heureux qu'en constatant sa ressemblance avec une femme »⁴.

Elle, « très intelligente pour son âge, avait un caractère fantasque et difficile (...) »⁵.

« Tu savais bien, mignonne, disait-elle à son aimée, que je ne me serais jamais mariée si mon mari n'avait accepté, auparavant, toutes mes conditions, et s'il ne m'avait promis de me laisser une entière indépendance »⁶.

« Et nous serons heureuses, heureuses comme deux petits mariés qui s'aiment plus que tout au monde, et qu'on a longtemps empêchés de s'aimer »⁷.

Et pourtant, entre eux deux, dès le premier regard, le classique du coup de foudre amoureux est au rendez-vous. « Elle » et « Lui » se reconnaissent comme dans un miroir inversé, elle en Duchesse virilisée, lui en duc efféminé, chacun sous les masques du sexe opposé.

« La mariée s'avavançait, très grande, très brune, très belle, d'une beauté sereine et calme de Vénus Uranie, aux lèvres rouges et sensuelles surmontées d'un imperceptible duvet qui donnait à son visage une expression étrange et presque virile(...) Le marié venait ensuite, très blond, très pâle, très distingué, très mince dans l'habit moulant, sa taille svelte et bien prise, d'une beauté fragile et presque morbide d'enfant pervers et grandi trop vite, d'une beauté androgyne (...) »

Leur mariage en l'église de la Madeleine vint couronner cette union bien singulière, et pourtant sacrée ! Sous le signe de l'entière autonomie laissée à la femme...

Notons d'ailleurs que le terme « féministe » apparaît dans l'Histoire à ce moment précis des années 1880.

D'une association, réussie celle-ci, malgré ses apparences trompeuses, l'auteur invente une union d'un genre nouveau, « Un mariage du troisième genre », écrit Birnbaum.

Lui aimera les garçons, elle aimera les femmes, mais tous deux s'aimeront aussi, et

² *Ibid.*, p. 30.

³ *Ibid.*, p. 25.

⁴ *Ibid.*, p. 33.

⁵ *Ibid.*, p. 38.

⁶ *Ibid.*, p. 42.

⁷ *Ibid.*, p. 45.

différemment. « J'ai gaspillé trop de soirs en de blasantes et stériles aventures que je désavouais moi-même pour pouvoir espérer encore le pur bonheur inatteint »⁸, lui murmura-t-il. « Permettez-moi de vous offrir mon bras pour vous conduire à votre place », lui propose-t-elle gaîment ⁹ » (...)

« Et quand ils eurent fini,

- " Pourquoi nous sommes-nous connus si tard ? " soupira Jacques ; " nous avons tout pour nous comprendre et nous aimer ".

- " Tout, ou presque tout ", murmura Marthe.

Et tous deux se mirent à rire. »¹⁰

L'auteur semble ainsi nous signifier ici sa philosophie : le masque dit la vérité que le réel, souvent, travestit.

Lacan ne s'y était pas trompé, au moment où il écrivit dans sa « Préface à *L'Éveil du printemps* », de Wedekind : « le masque seul ex-isterait à la place vide où je mets *La femme* »¹¹...

« Un enfant... sans père, c'est inconcevable »

Danièle Le Chevallier

Section clinique de Bordeaux

Maud, mariée depuis trente ans, est mère de jumeaux, dont l'un d'eux est père. Elle consulte suite à la découverte récente de la maladie de son mari.

Elle explique qu'il s'est blessé en bricolant. Il s'est sectionné une phalange de la main. C'est au cours des traitements qu'une maladie est décelée. Des protocoles de soins exigeants et des transfusions de sang régulières deviennent alors nécessaires.

Aucun diagnostic n'est posé précise-t-elle.

Au cours des premières rencontres, Maud repère que les coordonnées de cette maladie ne sont pas sans faire écho avec le diabète de son père, homme qu'elle a toujours connu

⁸ *Ibid.*, p. 90.

⁹ *Ibid.*, p. 93.

¹⁰ *Ibid.*, p. 94.

¹¹ Lacan, J., « Préface à *L'Éveil du printemps* », *Autres Ecrits*, Seuil, p.563.

malade. Elle remarque aussi que cet accident survient au moment où son mari et elle sont sur le point de devenir grand-parents.

En séance, elle confie pour la première fois ce qu'elle nomme un « secret » : « les enfants sont nés d'une FIV ». Elle précisera plus tard « une FIV avec donneur ». « On nous a dit que l'on ne pourrait pas avoir d'enfant ensemble. Pas assez de sperme. »

Annnonce terrible car leur mariage a été bâti sur le projet d'être parents. Autour de ce projet, les dires de l'un et de l'autre : son mari, qui s'est senti rejeté, a pu dire ne pas être « l'enfant de ses parents ». Et Maud, fille unique, dit avoir voulu « au moins deux enfants », et confie regretter vivement n'avoir eu ni frère ni sœur pour contrer une ambiance familiale peu chaleureuse.

L'idée première d'une procédure d'adoption est écartée. « On ne rentrait pas dans les critères ».

Une FIV est alors décidée.

Émue, Maud décrit alors un parcours douloureux de six années. « Je me suis sentie très seule : cette attente entre les rendez-vous, l'espoir, l'attente, la déception... Quand je parle de ça, c'est comme si j'avais un caillou dans l'estomac ».



Ses associations l'amènent à interpréter l'accident et la maladie de son époux comme des effets de sa culpabilité. « Pourtant, je ne le lui ai jamais reproché », s'étonne-t-elle.

Surgit alors une nouvelle question : faut-il dire aux enfants le secret de leur conception ? Je l'invite à déplier cela en séance.

Non, on ne dit pas. On ne le dira pas aux enfants, donc à personne : telle est la parole qui scella leur secret. Le couple n'en reparlera jamais, même entre eux.



Maud aborde sa propre culpabilité, recouverte par ce silence.

Elle explique : l'échec des premières inséminations serait dû à sa « non fidélité », tant elle avait le sentiment de « tromper » son mari, « d'intégrer un autre homme ».

Une parole médicale donne consistance à cette idée : « Le système de donneur... On vous dit que pendant deux fois c'est le même donneur, puis on change. J'ai vécu ça comme une faute par rapport à mon mari ».

Le silence sur l'insémination est aussi celui de l'Église, institution dont elle se sent exclue, et pour laquelle elle dit sa « haine ».

« À l'Église, ils refusent l'avortement d'un enfant après un viol, donc ils acceptent d'avoir des enfants qui peuvent ne pas être aimés. Dans des pratiques comme la FIV, c'est rare de ne pas être aimé... Je suis en colère de me sentir exclue par rapport à la création de mes enfants. Marie a eu un enfant comme ça. Est-ce que l'insémination n'existait pas ? (Elle sourit) Je me suis posée cette question. J'avais besoin de me raccrocher à



quelque chose. Je savais qu'on faisait une faute grave pour eux. Ils installent une culpabilité ».

Petite fille, Maud accompagnait son père à l'église. Elle pense que cet homme, pratiquant et croyant, aurait préféré l'adoption, même s'il a été ravi d'avoir eu des petits-enfants.

Elle conclut : « Il est plus facile de ne rien dire car les gens posent plein de questions et s'acharnent à ouvrir la porte pour savoir. Ne rien dire c'est aussi préserver mon mari et me préserver car j'ai ce sentiment d'infidélité par rapport à mon mari qui a pourtant accepté. C'était mon corps, mais ça ne marchait pas à cause d'une infidélité qui n'en est pas une ».

Maud et son mari rencontrent un réel et trouvent une réponse légale à leur vœu d'être parents. Le droit les désigne comme tels. Sentiment d'inavouable, de non-dit, de non-fidélité... La subjectivité objecte au droit en faisant consister un Autre du jugement. Qui peut dire ? Maud. D'avoir fait ce détour, elle ne se pose plus la question d'en parler à ses enfants car son secret n'est plus coupable. Elle sait qu'une part d'indicible est parfois à conserver.

Désir non anonyme

A propos de l'ouvrage de S.Portelli et de C.Richard, *Désirs de familles, homosexualité et parentalité*

Pascale Rivals

Collège clinique de Toulouse

Comme nous l'indique déjà Jacques Lacan en 1938¹², ni la nature, ni la culture, ni la loi, ne soulageront le sujet de constituer sa famille.

¹² Lacan J., « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu », *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001.

La fonction de résidu invariant elle pas - comme il l'indique d'un autre ordre que la ordre qui implique « la pas anonyme »¹³ ? Ce qui ferait formule personnelle du ce désir, rencontre assurément Comment prendre en compte des droits ?



Serge Portelli est magistrat, grande instance de Paris. Dans question des liens du droit et de l'humain. De l'humain comme sujet désirant dans l'actualité du débat sur le mariage homosexuel.

S'il fait un état des lieux des positions de la religion, de la politique, et même d'une certaine partie de la psychanalyse, c'est plutôt sa vision et son parti pris concernant l'articulation entre le droit et les désirs qui a retenu notre attention.

Il nous rappelle que le code de la famille ne donne pas de définition juridique de la famille bien que le modèle hétéro parental classique apparaisse en filigrane dans la plupart des articles, se présentant ainsi comme une donnée évidente. Le couple homosexuel parental n'y est pas reconnu par la loi.

Serge Portelli, lui, soutient une orientation du droit « pour tous ».

« Tous » est à entendre d'abord dans sa valeur de vivant : on ne peut pas ignorer ceux qui existent. Mais il est à entendre également en tant que ce « tous » n'est pas un « tous pareil » et qu'il comporte une variété. Une variété de désirs que l'on retrouve dans le pluriel du titre : « Désirs de famille ».

Le droit se doit donc de tendre à englober cette diversité, d'être en adéquation avec ce réel-là : « Les hommes ne sont pas faits pour la loi, mais les lois pour les hommes ».¹⁶

Dans son propos comme dans la forme de son livre, on comprend qu'il tente à la fois de penser l'universel et le singulier, et la façon dont pourraient s'articuler le droit pour tous et le désir singulier.

Son approche est d'intégrer l'ensemble des homosexuels à l'ensemble des êtres humains, en tant qu'ils sont des êtres de droits : des êtres qui sont confrontés aux mêmes questions, qui butent sur le même réel concernant le désir, le sexe, l'amour et auxquels ils ont à y répondre, au un par un.

¹³ Lacan J., « Note sur l'enfant », (1969), *Autres Ecrits*, Paris, Le Seuil, 2001.

¹⁴ Lacan J., « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu », *op. cit.*, p. 78.

¹⁵ Portelli S., Richard C., *Désirs de familles, homosexualité et parentalité*, Paris, Editions de L'Atelier, 2012.

¹⁶ *Ibid.*, p. 56.

que soutient la famille n'est-dans sa « Note sur l'enfant » - satisfaction des besoins, d'un relation à un désir qui ne soit trace serait la rencontre de « la sujet »¹⁴ avec la dimension de contingente.

cette dimension dans le champ

vice-président au tribunal de son ouvrage ¹⁵ , il pose la

Le choix d'objet sexuel n'uniformise pas. Sur ces questions, il ne détermine pas de constantes : « Ces hommes et ces femmes (...) s'aiment comme tout un chacun, c'est-à-dire chacun à sa façon »¹⁷. « Chacune [des familles], dans sa singularité, résume à elle seule, l'histoire de l'homoparentalité »¹⁸.

Aussi, la première partie de son ouvrage sera consacrée aux dires de sujets homosexuels et d'enfants de parents homosexuels avec cette idée que l'on peut entendre le singulier du désir à travers le dire d'un sujet. Ces dires seront prélevés au cours de rencontres laissant place à la parole sur l'amour, le couple ou le désir d'enfant. Les sujets y font part de leurs inventions de famille ; ils racontent la façon dont ils se débrouillent avec leur choix, leur désir. Ils confient de quelle façon ils ont eu à inventer leurs nominations privées, celles pour l'Autre social.

L'auteur prélèvera de ces témoignages la complexité inhérente à l'état d'être humain empêtré dans son désir. Il posera la question d'une cause naturelle, et conclura que la possibilité biologique ne fait pas le désir - le désir d'enfant, par exemple - qui peut traverser également ces sujets. Quant à l'hétérosexualité en tant que possibilité de procréer, elle n'implique pas nécessairement un désir d'enfant, comme le fait remarquer l'un d'eux, en faisant référence à son frère.

Serge Portelli indique que ce sujet qu'est l'homoparentalité renvoie aux questions qui se posent partout, de tous temps : Qu'est-ce qu'un homme ? Une femme ? Un père ? Une mère ? Qu'est-ce qui fait famille ?

Se pose alors la question de ce que pourrait être le droit, ce que pourraient être des lois articulées au désir, au désir dans ce qu'il a de plus singulier... Avançons qu'il pourrait s'agir d'un droit laissant place à la contingence, d'un droit qui ne devienne pas un devoir.

¹⁷ *Ibid.*, p. 162.

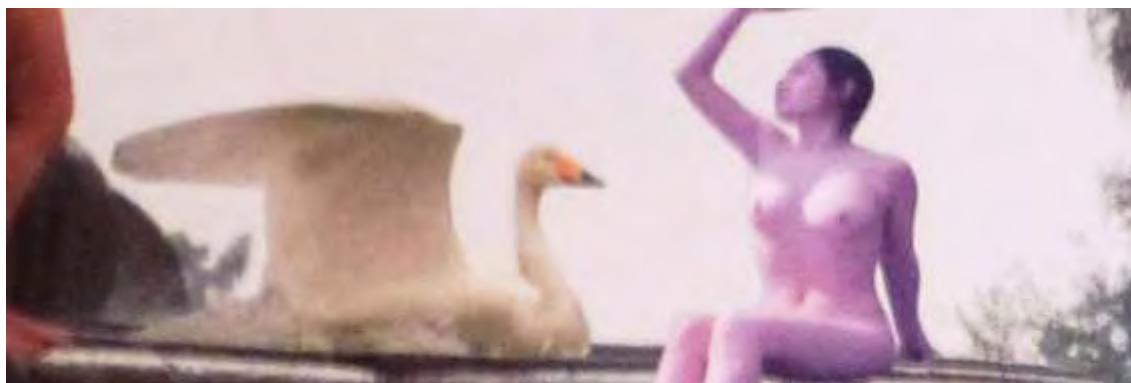
¹⁸ *Ibid.*, p. 15.

UNIVERSITE POPULAIRE JACQUES-LACAN
COLLOQUE DES SECTIONS CLINIQUES

ANIME PAR JACQUES-ALAIN MILLER

***Quand les désirs
deviennent des droits***

*Droit au mariage - Droit à l'enfant
Droit de choisir :
son sexe - sa mort - son mode de jouir*



***Samedi 25 mai 2013, 10h-18h - Dimanche 26, 9h-13h
à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris V^e***

Accueil samedi à partir de 9h30

**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avec votre règlement à
UFORCA, 15, place Charles Gruet, 33000 Bordeaux**

INDIVIDUELLE : 85 €

FORMATION MEDICALE CONTINUE : 85 €

ETUDIANTS : 42 € (sur justificatif)

Nom / prénom :

Adresse-CP-ville :

..... Email :

FORMATION PERMANENTE : 185 €

Les bulletins d'inscription et les dossiers sont à adresser avant le 1 mai 2013

Nom / prénom du salarié :

Nom et adresse complète de l'institution :

.....

Tél. : Fax : Email :

Nom du responsable Formation Permanente :

UFORCA POUR L'UPJL